

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 620

20 mars 2009

SOMMAIRE

Ability Portugal S.à r.l.	29719	Ital Developer S.A.	29740
alter immobilier s.à r.l.	29717	K Bridge	29721
Apollo CTN S.à r.l.	29720	Knauf Center Schmëtt S.A.	29754
Apollo Lisbon S.à r.l.	29720	Lauralee	29750
Apollo TH S.à r.l.	29720	Medivest S.C.S.	29718
Arcold	29714	MMI Feeder S.à r.l.	29731
Atelier Engler S.à r.l.	29727	OMG Immobilien S.à r.l.	29727
ATG Management Germany S.à r.l.	29720	Orient International Group S.A.	29756
Captiva MPV S. à r.l.	29733	PATRIZIA Lux 50 S.à r.l.	29715
Charterhouse Capri I	29714	PATRIZIA Real Estate 50 S.à r.l.	29715
Classic Charter S.A.	29760	PATRIZIA Real Estate 50 S.à r.l.	29714
EF Business S.à r.l.	29732	PIR - Projets Industriels de Roumanie S.A.	29760
Ernst & Young Luxembourg	29723	Presidential A	29749
Eurobeton Holding S.A.	29738	Q9 Networks S.à r.l.	29724
Europarking S.A.	29748	Risk & Reinsurance Solutions S.A. en abrégé "2RS"	29737
Eurowest Holding S.A.	29719	Rubus International S.à r.l.	29755
Eurowest Management S.A.	29754	Sakura SuShi	29716
Eurowest Management S.A.	29719	Serra Holdings S.à r.l.	29748
Extend S.à r.l.	29717	Sherpa S.A.	29716
Falcivest S.C.S.	29715	Sofy S.à r.l.	29739
Fiberparts S.A.	29760	Stefid S.à r.l.	29746
Fiberparts S.A.	29719	Süss S.C.S.	29716
Fougères, Sàrl	29718	TEC S.à r.l.	29718
Gantiolo GmbH	29717	T.I.R., S.à r.l.	29747
Gohar S.à r.l.	29722	Topedilux S.à r.l.	29722
Hedelfingen S.à r.l.	29731	Vatoa Holding S.A.	29745
Hotelinvestments (Luxembourg)	29721	Vecrivest S.C.S.	29723
Immolino S.à r.l.	29752	Visas Services S.à r.l.	29723
Incasa S.A.	29723	Whitehall French RE 1 S.à r.l.	29738
Infotel Luxembourg S.à r.l.	29731	Ziglione Participations Luxembourg S.A.	29722
Initial Concept S.A.	29721		
Investissement International Immobilier SA	29737		

Arcold, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 32.529.

—
Constituée par-devant Me Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 1989, acte
publié au Mémorial C no 167 du 21 mai 1990.

Le bilan au 31 décembre 1998 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/02/09.

Pour ARCOLD S.A.
Interfiduciaire S.A
Signature

Référence de publication: 2009031137/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06117. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Charterhouse Capri I, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 114.347.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 janvier 2009

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste d'administrateur de la société avec effet au
1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Alain PEIGNEUX, né le 27 Février 1968 à Huy (BELGIQUE), résidant professionnel-
lement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg au poste d'administrateur de la société avec effet au 1^{er}
janvier 2009.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009031494/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07278. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

PATRIZIA Real Estate 50 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 123.126.

—
Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce
et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009031130/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02215. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

PATRIZIA Real Estate 50 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 123.126.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009031129/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02217. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

PATRIZIA Lux 50 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 123.069.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009031127/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02219. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Falcivest S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 4.000,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 144.070.

Auszug der Beschlüsse der außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 29. Dezember 2008

(die «Versammlung»)

Die Versammlung beschließt, den Gesellschaftszweck der Gesellschaft zu ändern, um ihr zu erlauben, ihr Vermögen teilweise oder als Gesamtheit zu verpfänden, zu übertragen, zu belasten oder in sonstiger Art und Weise zu besichern.

Es wird der 5 Absatz des Artikels 2 «Zweck der Gesellschaft» wie folgt geändert:

Der Gesellschaft ist es gestattet, Teile oder die Gesamtheit ihres Vermögens zu verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Art und Weise zu besichern.

In Luxemburg, den 5. Februar 2009 Beglaubigte Kopie, Domizilagent

In Luxemburg, den 5. Februar 2009.

Beglaubigte Kopie
Unterschriften
Domizilagent

Référence de publication: 2009031671/536/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04855. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Süss S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 4.000,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.071.

Auszug der Beschlüsse der außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 29. Dezember 2008

(die «Versammlung»)

Die Versammlung beschließt, den Gesellschaftszweck der Gesellschaft zu ändern, um ihr zu erlauben, ihr Vermögen teilweise oder als Gesamtheit zu verpfänden, zu übertragen, zu belasten oder in sonstiger Art und Weise zu besichern.

Es wird der 5 Absatz des Artikels 2 «Zweck der Gesellschaft» wie folgt geändert:

Der Gesellschaft ist es gestattet, Teile oder die Gesamtheit ihres Vermögens zu verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Art und Weise zu besichern.

In Luxemburg, den 5. Februar 2009.

Beglaubigte Kopie

Unterschriften

Domizilagent

Référence de publication: 2009031672/536/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04858. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Sakura SuShi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 13, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 135.392.

Auszug der Gesellschafterversammlung vom 26. Februar 2009

Es erhellt aus der Gesellschafterversammlung vom 26. Februar 2009 dass:

- Herr Guosheng ZHAN als technischer Geschäftsführer abberufen worden ist;

- Herr Kin HONG als administrativer Geschäftsführer abberufen worden ist;

- Frau Fenfang YIN, Köchin, geboren in Shanghai (Volksrepublik China), am 21. März 1960, wohnhaft in L-2611 Luxemburg, 55, route de Thionville, auf unbestimmte Dauer zur neuen technischen Geschäftsführerin mit folgender Zeichnungsberechtigung ernannt worden ist:

"Die Mitunterschrift der technischen Geschäftsführerin ist obligatorisch für jegliche Verpflichtungen der Gesellschaft, welche die Unterschrift des Inhabers der Handelsermächtigung benötigen."

Unterschrift.

Référence de publication: 2009031660/1123/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00402. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Sherpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8398 Roodt, 1, Kareschbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 22.276.

Il est constaté que la Commune de Septfontaines a changé la dénomination de l'adresse de la société qui devient 1, Kareschbiërg L-8398 Roodt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009031159/5643/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06189. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Gantiolo GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 74.061.

—
Extrait des décisions des associés du 3 février 2009

1. Mme Maria PENA gérante de sociétés, née le 4 mai 1965 à Steinsel (Luxembourg) et résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 23, Rue Philippe II a été nommé gérante pour une durée indéterminée,

2. Messieurs Franz Joseph Felix BINGGER, Werner WILHELM et Michael OLLMANN ont démissionné de leur fonction de gérant.

3. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Pour Gantiolo GmbH

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009031155/9839/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00415. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

alter immobilier s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8398 Roodt, 1, Kareschbiert.
R.C.S. Luxembourg B 37.016.

Il est constaté que la Commune de Septfontaines a changé la dénomination de l'adresse de la société qui devient 1, Kareschbiert L-8398 Roodt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2009031158/5643/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06172. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Extend S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 133, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 103.785.

—
Assemblée générale extraordinaire du 23 février 2009

L'an deux mille neuf, le 23 février, à Luxembourg, à 18.30 heures.

L'associé unique a pris la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré à:

L-2551 Luxembourg. 133 Avenue du X septembre

(Ancienne adresse: L-1611 Luxembourg, 25, avenue de Gare).

Plus rien d'autre n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée et de tout ce qui précède, le présent procès-verbal est dressé et signé par les comparants, date qu'en tête des présentes.

Dont acte, rédigé en deux exemplaires originaux.

Signature.

Référence de publication: 2009031157/289/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08271. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

TEC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 121.618.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions circulaires prises par le Conseil de Gérance tenu le 13 novembre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse professionnelle du gérant suivant, Camille Paulus, de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 novembre 2008.

Aurore DARGENT

Mandataire

Référence de publication: 2009031150/751/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07663. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Fougères, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8398 Roodt, 1, KareschbiERG.
R.C.S. Luxembourg B 25.217.

Il est constaté que la Commune de Septfontaines a changé la dénomination de l'adresse de la société qui devient 1, KareschbiERG L-8398 Roodt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le gérance

Référence de publication: 2009031160/5643/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06180. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Medivest S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 4.000,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 144.074.

—
Auszug der Beschlüsse der außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 29. Dezember 2008

(die «Versammlung»)

Die Versammlung beschließt, den Gesellschaftszweck der Gesellschaft zu ändern, um ihr zu erlauben, ihr Vermögen teilweise oder als Gesamtheit zu verpfänden, zu übertragen, zu belasten oder in sonstiger Art und Weise zu besichern.

Es wird der 5 Absatz des Artikels 2 «Zweck der Gesellschaft» wie folgt geändert:

Der Gesellschaft ist es gestattet, Teile oder die Gesamtheit ihres Vermögens zu verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Art und Weise zu besichern.

In Luxemburg, den 5. Februar 2009.

Beglaubigte Kopie

Unterschriften

Domizilagent

Référence de publication: 2009031673/536/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04876. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Euowest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 73.888.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031260/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00482. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Euowest Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.289.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031259/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00481. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Fiberparts S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 67.002.

—
Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031261/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00487. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Ability Portugal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.469.

—
Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 6 juin 2008 et prenant effet à cette même date, que la Ability Luxembourg Holdings Sàrl, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a cédé 500 parts sociales, représentant 100% du capital social de la société Ability Portugal Sàrl, qu'elle détenait, à la société A.P. Ability Holdings Limited (anc. Sarneas Investments Limited), ayant son siège social à Grigoriou Xenopoulou 17, Totalserve House, PC 3106 Limassol, Cyprus, enregistrée au registre des sociétés de Chypre sous le numéro HE 122098.

Pour extrait

La société

Signature

Référence de publication: 2009031509/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00304. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Apollo CTN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 106.484.

—
Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 02 février 2009

Les gérants de la Société ont décidé en date du 02 février 2009, de transférer le siège de la Société du 21, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2009.

Luxembourg, février 2009

Anne Delord.

Référence de publication: 2009031151/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08197. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Apollo Lisbon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 107.221.

—
Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 02 février 2009

Les gérants de la Société ont décidé en date du 02 février 2009, de transférer le siège de la Société du 21, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 01^{er} février 2009.

Luxembourg, février 2009

Anne Delord.

Référence de publication: 2009031152/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08198. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Apollo TH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.219.

—
Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 02 février 2009

Les gérants de la Société ont décidé en date du 02 février 2009, de transférer le siège de la Société du 21, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 01^{er} février 2009.

Luxembourg, février 2009

Anne Delord.

Référence de publication: 2009031153/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08199. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

ATG Management Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.753.

—
Suite au conseil de gérance tenu en date du 2 février 2009, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 21, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031149/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08040. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Initial Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 138.183.

—
Extrait du procès-verbal de délibération du conseil d'administration tenue en date du 24 février 2009

Il résulte du procès-verbal de délibération du conseil d'administration tenue en date du 24 Février 2009 les résolutions suivantes:

Résolution unique:

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au 2a, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Janvier 2009.

Le Conseil prend note du changement d'adresse des administrateurs, Monsieur Jérôme Bach et Monsieur Jean-Philippe François, laquelle se situe désormais au:

2a, boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009031148/1729/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08771. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

K Bridge, Association d'Epargne-Pension.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg I 4.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour l'association

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2009031267/321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04637. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Hotelinvestments (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 90.700.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/03/2009.

Pour Hotelinvestments (Luxembourg)

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009031249/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07917. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Topedilux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 156, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 66.607.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de TOPEDILUX Sàrl

Fiduplan S.A

Signature

Référence de publication: 2009031138/752/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08510. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Gohar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 107.922.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de GOHAR Sàrl

Fiduplan S.A

Signature

Référence de publication: 2009031139/752/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08508. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Ziglione Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 59, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.490.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 24/02/09

L'assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Première Résolution

La société nomme Madame Natalia BONDARENKO, demeurant à L-2320 LUXEMBOURG, 59 Boulevard de la Pétrusse, au poste d'administrateur.

Deuxième Résolution

La société transfère son siège social à L-2320 LUXEMBOURG, 59, Boulevard de la Pétrusse.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 24/02/09.

La société ZIGLIONE PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009031162/1351/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00758. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Incasa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.501.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bertrange, le 02.03.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031140/9323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08494. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Visas Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 545, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 123.034.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bertrange, le 02.03.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031141/9323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08497. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Ernst & Young Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 88.019.

Les comptes consolidés au 30 juin 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 25 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031144/556/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00058. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Vecrivest S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 4.000,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 144.073.

Auszug der Beschlüsse der außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 29. Dezember 2008

(die «Versammlung»)

Die Versammlung beschließt, den Gesellschaftszweck der Gesellschaft zu ändern, um ihr zu erlauben, ihr Vermögen teilweise oder als Gesamtheit zu verpfänden, zu übertragen, zu belasten oder in sonstiger Art und Weise zu besichern.

Es wird der 5 Absatz des Artikels 2 «Zweck der Gesellschaft» wie folgt geändert:

Der Gesellschaft ist es gestattet, Teile oder die Gesamtheit ihres Vermögens zu verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Art und Weise zu besichern.

In Luxemburg, den 5. Februar 2009.

Beglaubigte Kopie

Unterschriften

Domizilagent

Référence de publication: 2009031669/536/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04856. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Q9 Networks S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.355.

In the year two thousand and eight, on the twenty-first day of the month of October.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Q9 Luxembourg S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law with registered address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg represented by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy (which will remain annexed to the present deed to be registered therewith), being the sole shareholder of Q9 Networks S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of the notary Maître Joseph Elvinger on 8th October, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

The appearing party declared and requested the notary to record that:

I) The sole shareholder holds all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II) The agenda of the meeting was as follows:

Agenda

(I). To recompose the issued share capital of the Company by changing the currency of the Company's share capital, as well as the accounting currency of the Company, from Euro to Canadian Dollar and convert the issued share capital into Canadian Dollar at the exchange rate published by the European Central Bank as at 17 October 2008 being one Euro for 1.5936 Canadian Dollars so that the share capital amounts to nineteen thousand nine hundred and twenty Canadian Dollar (CAD 19,920), to amend the nominal value per share to one Canadian Dollar (CAD 1) and to reclassify the twelve thousand five hundred (12,500) shares of a nominal value of one Euro (€1) each into nineteen thousand nine hundred and twenty (19,920) shares of a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1) each.

(II). Consequential amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the currency change resolved upon item I of the agenda.

(III). Increase of the issued share capital of the Company from nineteen thousand nine hundred and twenty Canadian Dollars (CAD 19,920) to seven hundred and sixty-nine thousand nine hundred and twenty Canadian Dollars (CAD 769,920) by the issue of seven hundred and fifty thousand (750,000) new shares of a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each to be subscribed by the sole shareholder against the contribution in cash and full payment of an amount of seven hundred and fifty thousand Canadian Dollars (CAD 750,000); this amount being allocated to the share capital of the Company so that the issued share capital of the Company amounts to seven hundred and sixty-nine thousand nine hundred and twenty Canadian Dollars (CAD 769,920);

(IV). Consequential amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the capital increase resolved upon item III above.

Thereafter, the following decisions were taken by the sole shareholder:

First resolution

The sole shareholder resolved to recompose the issued share capital of the Company by changing the currency of the Company's share capital, as well as the accounting currency of the Company, from Euro to Canadian Dollar and to convert the issued share capital into Canadian Dollar at the exchange rate published by the European Central Bank as at 17 October 2008 being one Euro for one point five nine three six (1.5936) Canadian Dollars so that the share capital amounts to nineteen thousand nine hundred and twenty Canadian Dollar (CAD 19,920), to amend the nominal value per share to one Canadian Dollar (CAD 1) and reclassify the twelve thousand five hundred (12,500) shares of a nominal value of one euro (€1) each into nineteen thousand nine hundred and twenty (19,920) shares of a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1) each.

Second resolution

As a result of the preceding conversion, the sole shareholder resolved to amend article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the decision taken under resolution (I) (subject to resolution III).

Third resolution

The sole shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from nineteen thousand nine hundred and twenty Canadian Dollars (CAD 19,920) to seven hundred and sixty-nine thousand nine hundred and twenty Canadian Dollars (CAD 769,920) by the issue of seven hundred and fifty thousand (750,000) new shares of a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each.

Thereupon the sole shareholder, Q9 Luxembourg S.à.r.l. prenamed, subscribed and fully paid the new shares as set forth here above by the payment to the Company of an amount of seven hundred and fifty thousand Canadian Dollars (CAD 750,000).

Proof of the payment by the sole shareholder to the Company was shown to the undersigned notary.

The payment is allocated to the share capital of the Company for an amount of seven hundred and fifty thousand Canadian Dollars (CAD 750,000) so that the issued share capital of the Company amounts to seven hundred and sixty-nine thousand nine hundred and twenty Canadian Dollars (CAD 769,920) represented by seven hundred and sixty-nine thousand nine hundred and twenty (769,920) shares of a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1).

Fourth resolution

As a result of the preceding increase of the share capital, the sole shareholder resolved to amend article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the decision taken under resolution (III) so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at seven hundred and sixty-nine thousand nine hundred and twenty Canadian Dollars (CAD 769,920) divided into seven hundred and sixty-nine thousand nine hundred and twenty (769,920) shares with a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately four thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-et-unième jour du mois d'octobre.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Q9 Luxembourg S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, représentée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration (laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui), étant l'associé unique de Q9 Networks S.à.r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 8 octobre 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial").

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) L'associé unique détient toutes les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II) L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

(I). Recomposition du capital social émis de la Société en changeant la devise du capital social de la Société, ainsi que la devise de la comptabilité de la Société, de l'Euro au Dollar Canadien et conversion du capital social émis en Dollars Canadiens au taux de change publié par la Banque Centrale Européenne au 17 octobre 2008, étant d'un Euro pour un virgule cinq neuf trois six Dollars Canadiens (CAD 1,5936) de sorte que le capital social soit d'un montant de dix-neuf mille neuf cent vingt Dollars Canadiens (CAD 19.920), modification de la valeur nominale par part sociale à un Dollar Canadien (CAD 1) et reclassement des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€

1) chacune en dix-neuf mille neuf cent vingt (19.920) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1) chacune.

(II). Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter le changement de devise tels que décidés au point I.

(III). Augmentation du capital social émis de la Société de dix-neuf mille neuf cent vingt Dollars Canadiens (CAD 19.920) à sept cent soixante-neuf mille neuf cent vingt Dollars Canadiens (CAD 769.920) par l'émission de sept cent cinquante mille (750.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1) chacune devant être souscrites par l'associé unique en contrepartie de l'apport en numéraire et du paiement intégral d'un montant de sept cent cinquante mille Dollars Canadiens (CAD 750.000), montant étant alloué au capital social de la Société de sorte que le capital social de la Société soit d'un montant de sept cent soixante-neuf mille neuf cent vingt Dollars Canadiens (CAD 769.920).

(IV). Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital telle que décidée au point III ci-dessus.

Ensuite, les résolutions suivantes ont été prises par l'associé unique:

Première résolution

L'associé unique a décidé de recomposer le capital social émis de la Société en changeant la devise du capital social de la Société, ainsi que la devise de la comptabilité de la Société, de l'Euro au Dollar Canadien et de convertir le capital social émis en Dollars Canadiens au taux de change publié par la Banque Centrale Européenne au 17 octobre 2008, étant d'un Euro pour 1,593.6 Dollars Canadiens de sorte que le capital social soit d'un montant de dix-neuf mille neuf cent vingt Dollars Canadiens (CAD 19.920), de modifier la valeur nominale par part sociale à un Dollar Canadien (CAD 1) et de reclasser les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune en dix-neuf mille neuf cent vingt (19.920) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1) chacune.

Deuxième résolution

En conséquence de la conversion qui précède, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise au point (I) de l'ordre du jour (sujet à la résolution III).

Troisième résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de dix-neuf mille neuf cent vingt Dollars Canadiens (CAD 19.920) à sept cent soixante-neuf mille neuf cent vingt Dollars Canadiens (CAD 769.920) par l'émission de sept cent cinquante mille (750.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1) chacune.

A la suite de quoi, l'associé unique, Q9 Luxembourg S.à.r.l., prénommé, a souscrit et entièrement libéré les nouvelles parts sociales tel que décrit ci-dessus par un paiement à la Société d'un montant de sept cent cinquante mille Dollars Canadiens (CAD 750.000).

Preuve du paiement par l'associé unique à la Société a été donnée au notaire soussigné.

Le paiement a été alloué au capital social de la Société pour un montant de sept cent cinquante mille Dollars Canadiens (CAD 750.000) de sorte que le capital social émis de la Société s'élève à sept cent soixante-neuf mille neuf cent vingt Dollars Canadiens (CAD 769.920) représenté par sept cent soixante-neuf mille neuf cent vingt (769.920) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1) chacune.

Quatrième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise au point (III) de l'ordre du jour comme suit:

"Le capital social émis de la Société est fixé à sept cent soixante-neuf mille neuf cent vingt Dollars Canadiens (CAD 769.920) divisé en sept cent soixante-neuf mille neuf cent vingt (769.920) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution des associés de la manière requise pour la modification des présents statuts."

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des résolutions qui précèdent sont estimés à quatre mille Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC le 24 octobre 2008. Relation LAC/2008/43122. Reçu deux mille trois cent cinquante-quatre euros trente-quatre cents (2.354,34 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 NOV. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009031586/211/162.

(090035317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

OMG Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.423.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue en date du 11 février 2009

1. La démission de M. Robert Philippe FABER en tant que gérant de catégorie B de la société a été acceptée avec effet immédiat.

2. La démission de M. Charles MEYER en tant que gérant de catégorie B de la société a été acceptée avec effet immédiat.

3. M. Alain PEIGNEUX, administrateur de sociétés, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique), domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé en tant que gérant de catégorie B de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

4. M. Charles ALTWIES, expert-comptable, né le 3 février 1969 à Steinsel (Grand-Duché de Luxembourg), domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé en tant que gérant de catégorie B de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *OMG IMMOBILIEN S.à r.l.*

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009031486/6341/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08477. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Atelier Engler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7244 Bereldange, 19, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 144.963.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den dreizehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCIENEN:

Frau Monika ENGLER, Architektin, geboren in Zürich (Schweiz), am 20. Januar 1971, wohnhaft in L-5480 Wormeldingen, 173, rue Principale.

Welche Komparentin den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "Atelier Engler S.à r.l." („die Gesellschaft“) gegründet, welche durch gegenwärtige Satzungen („die Statuten“), sowie durch die anwendbaren Gesetze und besonders durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft sind die für ein Architekturbüro gesetzlich und berufsrechtlich zulässigen Tätigkeiten, insbesondere:

- die gestaltende, technische und wirtschaftliche Planung von Bauwerken;
- die Beratung, Betreuung und Vertretung des Auftraggebers in den mit der Planung und Durchführung eines Bauvorhabens zusammenhängenden Fragen;

- das Facility-Management; und
- die Projektsteuerung.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Sie ist, im Rahmen des berufsrechtlich Zulässigen, berechtigt gleichartige Unternehmen zu erwerben.

Die Gesellschaft darf Zweigniederlassungen errichten, soweit die berufsrechtlichen Voraussetzungen dafür erfüllt sind.

Die Gesellschaft untersagt sich jedwede Beteiligung oder Tätigkeit welche einen Interessenkonflikt herbeiführen oder die berufliche Unabhängigkeit des freischaffenden Architekten respektiv beratenden Ingenieurs in Frage stellen könnte.

Die Gesellschaft verpflichtet sich ausdrücklich die gesetzlichen und diesbezüglichen beruflichen Vorschriften welchen die betreffenden Tätigkeiten unterliegen, zu befolgen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bereldingen, (Großherzogtum Luxemburg).

Der Sitz kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der/des Gesellschafter(s) an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundsanzig Euro (125,- EUR).

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss einer Mehrheit von Gesellschaftern, die zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, geändert werden. Im Fall einer Bareinlage haben die Gesellschafter ein Vorkaufsrecht, im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen in der Gesellschaft.

Art. 7. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Die Miteigentümer eines Anteils müssen eine Person ernennen, welche sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 8. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden.

Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Hauptversammlung. Die Beschlussfassung erfolgt mit einer Mehrheit, welche Dreiviertel des Gesellschaftskapitals vertritt.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Hauptversammlung, die mit einer Mehrheit, welche Dreiviertel der von den Überlebenden gehaltenen Anteile vertritt, beschließt. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendenten, Deszendenten oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 9. Die Gesellschaft erlischt weder durch Tod, noch durch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

Art. 10. Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben können, unter keinen Umständen, Siegel an den Vermögenswerten und Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

C. Geschäftsführung

Art. 11. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat, dessen Mitglieder nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen, verwaltet.

Die Geschäftsführer können zu jedem Zeitpunkt und ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Der Geschäftsführer oder der Geschäftsführerrat kann Sondervollmachten oder begrenzte Vollmachten unter authentischem oder privatschriftlichem Dokument ausstellen.

Art. 12. Der Geschäftsführerrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und hat auch die Möglichkeit, einen stellvertretenden Vorsitzenden zu bestellen. Er kann auch einen Sekretär bestellen, welcher nicht Mitglied

des Geschäftsführerrates sein muss, und welcher für die Protokolle der Sitzungen des Geschäftsführerrates verantwortlich ist.

Dritten gegenüber hat der Geschäftsführerrat unter allen Umständen unbeschränkte Vollmacht zu Handlungen im Namen der Gesellschaft und zur Genehmigung von Geschäften und Handlungen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen. Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Sitzung des Geschäftsführerrates; in seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Mitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem vorgesehenen Zeitpunkt der Sitzung ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in welchem Falle die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen.

Anhand schriftlicher, durch Kabel, E-mail (ohne elektronische Unterschrift), Fax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Mitgliedes des Geschäftsführerrates, kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Fax oder E-mail (ohne elektronische Unterschrift) erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, jeder Teilnehmer an der Sitzung kann alle andere verstehen. Die Teilnahme an einer Sitzung in dieser Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung. Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrerer schriftlicher, durch Kabel, E-Mail, Fax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, vorausgesetzt, solche Beschlüsse werden schriftlich bestätigt; die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das als Nachweis der Beschlussfassung gilt.

Art. 13. Die Protokolle aller Sitzungen des Geschäftsführerrates werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 14. Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 15. Es besteht keine persönliche Haftung des Geschäftsführers/der Geschäftsführer aufgrund der Ausübung ihrer Funktion für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 16. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 17. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden.

Die Abänderung der Statuten benötigt die Zustimmung der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, sofern diese wenigstens Dreiviertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 18. Der alleinige Gesellschafter übt die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen, zustehen.

E. Geschäftsjahr - Konten - Ausschüttungen von gewinnen

Art. 19. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 20. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen das Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 21. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Der Geschäftsführer oder der Geschäftsführerrat kann entscheiden, Abschlagsdividenden auszuzahlen.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 22. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest. Falls nicht anders vorgesehen, haben die Liquidatoren alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögenswerte und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Verwertung der Vermögenswerte und Begleichung der Verbindlichkeiten bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu ihrem bestehenden Anteil am Gesellschaftskapital aufgeteilt.

Art. 23. Für alle Punkte, die nicht in diesen Statuten geregelt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen, verwiesen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden alle Aktien durch die Alleingeschafterin Frau Monika ENGLER, vorgeannt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der; Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Beschlussfassung durch die alleinige Gesellschafterin

Anschließend hat die eingangs erwähnte Komparentin, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, in ihrer Eigenschaft als Alleingeschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-7244 Bereldingen, 19, rue de la Paix.
- 2) Frau Monika ENGLER, Architektin, geboren in Zürich (Schweiz), am 20. Januar 1971, wohnhaft in L-5480 Wормeldingen, 173, rue Principale, wird zur Geschäftsführerin auf unbestimmte Dauer ernannt.
- 3) Die Geschäftsführerin hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft rechtmäßig und ohne Einschränkungen durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr achthundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: ENGLER; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 février 2009. Relation GRE/2009/666. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 3. März 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009031838/231/167.

(090035692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Hedelfingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.850.

—
Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 9 février 2009

1. L'actionnaire a décidé de nommer en qualité de gérant de la Société Monsieur Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Grande Bretagne, et ayant son adresse professionnelle au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington,
- Monsieur Mark Houston,
- Monsieur Michael Chidiac, et
- Monsieur Godfrey Abel.

3. L'actionnaire a décidé de transférer le siège social de la Société de 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour la Société

BOUZROUTI HANAN

Référence de publication: 2009030480/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08535. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Infotel Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.297.

—
Le bilan au 16 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 02.03.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031143/9323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08502. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

MMI Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 97.973.

—
Suite au conseil de gérance tenu en date du 2 février 2009, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 21, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} Février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031146/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08038. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

EF Business S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3752 Rumelange, 2, rue Saint Sébastien.

R.C.S. Luxembourg B 144.964.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-six février.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Madame Elisabeth FRAS, commerçante, née à Chateaubriand (France) le 7 décembre 1952, demeurant à F-13090 Aix en Provence, 22, rue Roumanille;

2.- Monsieur Jean Luc BURCKHART, employé, né à Morhange (France) le 17 août 1949, demeurant à F-13090 Aix en Provence, 22, rue Roumanille.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "EF BUSINESS S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Rumelange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet le négoce d'outillage, le négoce de métaux et de remploi, le négoce de matériaux de travaux publics ainsi que l'import et l'export.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil neuf.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Madame Elisabeth FRAS, commerçante, née à Chateaubriand (France) le 7 décembre 1952, demeurant à F-13090 Aix en Provence, 22, rue Roumanille, cinquante parts sociales,	50
2.- par Monsieur Jean Luc BURCKHART, employé, né à Morhange (France) le 17 août 1949, demeurant à F-13090 Aix en Provence, 22, rue Roumanille, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;

- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-3752 Rumelange, 2, rue Saint Sébastien.
- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée, Madame Elisabeth FRAS, préqualifiée.
- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Elisabeth FRAS, Jean Luc BURCKHART, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2009. Relation: LAC/2009/7620. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 mars 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009031837/222/81.

(090035738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Captiva MPV S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 71.750,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.001.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appear:

- Mr John van Oost, with professional address at Steinstrasse 7, D-20095 Hamburg/ Postfach 13 04 23, D-20104, Hamburg, Germany;

- DV Quai Family Trust, a limited company, incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at Le Masurier House, rue le Masurier, JE - JE2 4YE St Héliier, register with the Register of Companies of Jersey under number 42711;

- Mr Roger Lee, with professional address at Cannon Bridge House, 25 Dowgate Hill, London, EC4R 2YA, United Kingdom; Mr. Olivier Elamine, with professional address at Fuhrentweite 12, 20355 Hamburg, Postfach 13 04 24, Germany;

- Mr Stephan Fritsch with professional address at 7 Steinstrasse, D-20095 Hamburg, Germany;

- Ms Marlene Fargues, with professional address at 47, Quai d'Austerlitz, F-75648 Paris, France;

- Mr Renato Lavorato, with professional address at 25 rue Goethe, L-1637

Luxembourg, Grand Duchy Luxembourg;

All here represented by Ms Flora Gibert, jurist, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of seven (7) proxies established respectively in March and May 2008.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) and having the securitization status existing in Luxembourg under the name of "Captive MPV S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 122.001, incorporated by a deed of M^e Henri Hellinckx, notary residing in Meresch, on November 20th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on January 25th, 2007, n° 51, and which bylaws have been lastly amended by an extraordinary shareholders meeting held before M^e Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated June 27th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 26th, 2007, n° 2429.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into three hundred and seventeen (317) class A ordinary shares, one hundred and sixty (160) class B ordinary shares, twenty (20) class C ordinary shares, one (1) class D ordinary share, one (1) class E ordinary shares and one (1) class F ordinary share, all with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The shareholders resolve to rename the class A ordinary share numbered 317 held by Mr. Renato Lavorato, prenamed, and with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) as a class G ordinary share with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-).

IV. The shareholders resolve to increase the Company's corporate capital to the extent of fifty-nine thousand two hundred and fifty Euro (€ 59,250.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to seventy-one thousand seven hundred and fifty Euro (€ 71,750.-) by creation and issue of eight hundred sixty-three (863) new class A shares (the "New A Shares"), six hundred and forty-seven (647) new class B shares (the "New B Shares"), four hundred and thirty-one (431) new class C shares (the "New C Shares"), one hundred and forty-three (143) new class E shares (the "New E Shares") and one hundred and forty-three (143) new class F shares (the "New F Shares"), one hundred and forty-three (143) new class G shares (the "New G Shares") and all with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

Intervention - Subscription - Payment

- Mr. John van Oost, prenamed, declared to subscribe for the eight hundred and sixty-three (863) New A Shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and have them fully paid up in the amount of twenty-one thousand five hundred and seventy-five Euro (€ 21,575.-), by contribution in cash in the amount of twenty-one thousand five hundred ninety Euro (€ 21,590.-);

- DV Quai Family Trust, prenamed, declared to subscribe for the six hundred and forty-seven (647) New B Shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and have them fully paid up in the amount of sixteen thousand one hundred and seventy-five Euro (€ 16,175.-), by contribution in cash in the amount of sixteen thousand one hundred ninety-three Euro (€ 16,193.-);

- Mr Roger Lee, prenamed, declared to subscribe for the four hundred and thirty-one (431) New C Shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and have them fully paid up in the amount of ten thousand seven hundred and seventy-five Euro (€ 10,775.-), by contribution in cash in the amount of ten thousand seven hundred ninety-six Euro (€ 10,796.-);

- Mr Stephan Fritsch, prenamed, declared to subscribe for the one hundred and forty-three (143) New E Shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and have them fully paid up in the amount of three thousand five hundred and seventy-five Euro (€ 3,575.-), by contribution in cash in the amount of three thousand five hundred ninety-nine Euro (€ 3,599.-);

- Ms Marlene Fargues, prenamed, declared to subscribe for the one hundred and forty-three (143) New F Shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and have them fully paid up in the amount of three thousand five hundred and seventy-five Euro (€ 3,575.-), by contribution in cash in the amount of three thousand five hundred ninety-nine Euro (€ 3,599.-);

- Mr Renato Lavorato, prenamed, declared to subscribe for the one hundred and forty-three (143) New G Shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and have them fully paid up in the amount of three thousand five hundred and seventy-five Euro (€ 3,575.-), by contribution in cash in the amount of three thousand five hundred ninety-nine Euro (€ 3,599.-).

The amount of fifty-nine thousand three hundred seventy-six Euro (€ 59,376.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. The excess of contribution in the amount of one hundred and twenty-six Euro (€ 126.-) is allocated to the legal reserve of the Company.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6, first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. 1st paragraph.** The share capital of the Company is fixed at seventy-one thousand seven hundred and fifty Euro (€ 71,750.-) divided into one thousand one hundred and seventy-nine (1,179) class A ordinary shares, eight hundred

and seven (807) class B ordinary shares, four hundred and fifty-one (451) class C ordinary shares, one (1) class D ordinary shares, one hundred and forty-four (144) class E ordinary shares, one hundred and forty-four (144) class F ordinary shares and one hundred and forty-four (144) class G ordinary shares all with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each."

V. Pursuant to the resolutions, the shareholders resolve to acknowledge that the one thousand one hundred and seventy-nine (1,179) class A ordinary shares, eight hundred and seven (807) class B ordinary shares, four hundred and fifty-one (451) class C ordinary shares, one (1) class D ordinary share, one hundred and forty-four (144) class E ordinary shares, one hundred and forty-four (144) class F ordinary shares and one hundred and forty-four (144) class G ordinary shares of the Company are held as follows:

- Mr John van Oost, holds one thousand one hundred and seventy-nine (1,179) class A ordinary shares;
- DV Quai Family Trust, holds eight hundred and seven (807) class B ordinary shares;
- Mr Roger Lee, holds four hundred and fifty-one (451) class C ordinary shares;
- Mr Olivier Elamine, holds one (1) class D ordinary share;
- Mr Stephan Fritsch holds one hundred and forty-four (144) class E ordinary shares;
- Ms Marlene Fargues, holds one hundred and forty-four (144) class F ordinary shares;
- Mr Renato Lavorato, holds one hundred and forty-four (144) class G ordinary shares.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately at two thousand five hundred Euro (€ 2,500.-). There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf mai.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- M. John van Oost, avec adresse professionnelle au Steinstrasse 7, D-20095 Hamburg/ Postfach 13 04 23, D-20104, Hamburg, Allemagne;
- DV Quai Family Trust, une "limited company", enregistrée et soumise aux lois de Jersey, ayant son siège social à Le Masurier House, rue le Masurier, JE - JE2 4YE St Hélier, enregistré auprès du registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 42711;
- M. Roger Lee, avec adresse professionnelle au 25, Cannon Bridge House, Dowgate Hill, Londres, EC4R 2YA, Royaume Uni;
- M. Olivier Elamine, avec adresse professionnelle au 12, Fuhrentweite 12, 20355 Hamburg, Postfach 13 04 24, Allemagne;
- M. Stephan Fritsch, avec adresse professionnelle au 7 Steinstrasse, D -20095 Hamburg, Allemagne;
- Mme Marlene Fargues, avec adresse professionnelle au 47, Quai d'Austerlitz, F - 75648, Paris, France;
- M. Renato Lavorato, avec adresse professionnelle au 25 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; tous ici représentés par Madame Flora Gibert, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu de sept (7) procurations données respectivement en mars et en mai 2008. Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée de titrisation établie à Luxembourg sous la dénomination "CAPTIVA MPV S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 121, Avenue rue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122.001, constituée suivant acte reçu par M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Merish, en date du 20 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 janvier 2007, n° 51, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Mme. Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 octobre 2007, n° 2429.

II. Le capital social de la Société est fixé douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) et est divisé en trois cents dix-sept (317) parts sociales ordinaires de classe A, cent soixante (160) parts sociales ordinaires de classe B, vingt (20) parts sociales ordinaires de classe C, une (1) part sociale ordinaire de classe D, une (1) part sociale ordinaire de classe E et une (1) part sociale ordinaire de classe F, toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. Les associés décident de renommer la part sociale ordinaire de classe A numéro 317 détenue par Mr Renato Lavorato, prénommé, et d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) en une part sociale ordinaire de classe G d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-).

IV. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante-neuf mille deux cent cinquante Euro (€ 59.250,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) à soixante et onze mille sept cent cinquante Euro (€ 71.750,-) par la création et l'émission de huit cent soixante-trois (863) nouvelles parts sociales ordinaires de classe A (les "Nouvelles Parts A"), six cent quarante-sept (647) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B (les "Nouvelles Parts B"), quatre cent trente et une (431) nouvelles parts ordinaires de classe C (les "Nouvelles Parts C"), cent quarante-trois (143) nouvelles parts sociales ordinaires de classe E (les "Nouvelles Parts E"), cent quarante-trois (143) nouvelles parts sociales ordinaires de classe F (les "Nouvelles Parts F") et cent quarante-trois (143) nouvelles parts sociales ordinaires de classe G (les "Nouvelles Parts G"), toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

- M. John van Oost, précité, déclare souscrire aux huit cent soixante-trois (863) Nouvelles Parts A de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et les libérer intégralement pour un montant de vingt-et-un mille cinq cent soixante-quinze Euro (€ 21.575,-), par un apport en numéraire d'un montant de vingt-et-un mille cinq cent quatre-vingt-dix Euro (€ 21.590,-);

- DV Quai Family Trust, précité, déclare souscrire aux six cent quarante-sept (647) Nouvelles Parts B de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et les libérer intégralement pour un montant de seize mille cent soixante-quinze Euro (€ 16.175,-), par un apport en numéraire d'un montant de seize mille cent quatre-vingt-treize Euro (€ 16.193,-);

- M. Roger Lee, précité, déclare souscrire aux quatre cent trente et une (431) Nouvelles Parts C de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et les libérer intégralement pour un montant de dix mille sept cent soixante-quinze Euro (€ 10.775,-), par un apport en numéraire d'un montant de dix mille sept cent quatre-vingt-seize Euro (€ 10.796,-);

- M. Stephan Fritsch, précité, déclare souscrire aux cent quarante-trois (143) Nouvelles Parts E de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et les libérer intégralement pour un montant de trois mille cinq cent soixante-quinze Euro (€ 3.575,-), par un apport en numéraire d'un montant de trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf Euro (€ 3.599,-);

- Mme Marlene Fargues, précitée, déclare souscrire aux cent quarante-trois (143) Nouvelles Parts F de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et les libérer intégralement pour un montant de trois mille cinq cent soixante-quinze Euro (€ 3.575,-), par un apport en numéraire d'un montant de trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf Euro (€ 3.599,-);

- M. Renato Lavorato, précité, déclare souscrire aux cent quarante-trois (143) Nouvelles Parts G de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune et les libérer intégralement pour un montant de trois mille cinq cent soixante-quinze Euro (€ 3.575,-), par un apport en numéraire d'un montant de trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf Euro (€ 3.599,-).

Le montant, de cinquante-neuf mille trois cent soixante-seize Euro (€ 59.376,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

V. L'excédant d'apport d'un montant de cent vingt-six Euro (€ 126,-) est alloué à la réserve légale de la Société.

VI. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6, paragraphe premier des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Paragraphe 1^{er}.** Le capital social émis de la Société est de soixante et onze mille sept cent cinquante Euro (€ 71.750,-) et est divisé en mille cent soixante-dix-neuf (1.179) parts sociales ordinaires de classe A, huit cent sept (807) parts sociales ordinaires de classe B, quatre cent cinquante et une (451) parts sociales ordinaires de classe C, une (1) part sociale ordinaire de classe D, cent quarante-quatre (144) parts sociales ordinaires de classe E, cent quarante-quatre (144) parts sociales ordinaires de classe F et cent quarante-quatre (144) parts sociales ordinaires de classe G."

VII. Suite aux résolutions ci-dessus, les associés reconnaissent que les mille cent soixante-dix-neuf (1.179) parts sociales ordinaires de classe A, huit cent sept (807) parts sociales ordinaires de classe B, quatre cent cinquante et une (451) parts sociales ordinaires de classe C, une (1) part sociale ordinaire de classe D, cent quarante-quatre (144) parts sociales ordinaires de classe E, cent quarante-quatre (144) parts sociales ordinaires de classe F et cent quarante-quatre (144) parts sociales ordinaires de classe G sont détenues comme suit:

- M. John van Oost détient mille cent soixante-dix-neuf (1.179) parts sociales ordinaires de classe A;
- DV Quai Family Trust détient huit cent sept (807) parts sociales ordinaires de classe B;
- M. Roger Lee détient quatre cent cinquante et une (451) parts sociales ordinaires de classe C;
- M. Olivier Elamine détient une (1) part sociale ordinaire de classe D;
- M. Stephan Fritsch détient cent quarante-quatre (144) parts sociales ordinaires de classe E;
- Mme Marlene Fargues détient cent quarante-quatre (144) parts sociales ordinaires de classe F;
- M. Renato Lavorato détient cent quarante-quatre (144) parts sociales ordinaires de classe G.

29737

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents Euro (€ 2.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 juin 2008. Relation: LAC/2008/22024. Reçu deux cent quatre-vingt-seize euros et quatre-vingt-huit cents (296,88 €)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 JUIN 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009031588/211/213.

(090035218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Risk & Reinsurance Solutions S.A. en abrégé "RS", Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 94.494.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 février 2009

- Le mandat de Commissaire aux Comptes est confié à la société GRANT THORNTON LUX AUDIT SA, Pafabruch 83, L-8308 Capellen, en remplacement de la société GRANT THORNTON révisions et Conseil, 53 rue JB Esch, L-1473 Luxembourg, à compter de l'exercice 2008 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les comptes 2009.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009031662/5649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06926. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Investissement International Immobilier SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 28.317.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 novembre 2008

Il résulte de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement au 23, rue des Bruyères L-1274 Howald le 10 novembre 2008 que:

- Les mandats d'administrateur des Messieurs Luc Sunnen, Christophe Fender et Serge Dornseiffer demeurant tous les trois professionnellement à 23, rue des Bruyères L-1274 Howald sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

- Le mandat de commissaire aux comptes de la société DMS & Associés Sàrl avec siège social à 43, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg (RCSL B 46477) est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009031665/7857/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07888. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Eurobeton Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 114.468.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Contern le 7 mars 2008 que la personne suivante a démissionné avec effet au 28 février 2008 de ses fonctions d'administrateur de la société:

- Monsieur Jean Pierre Vallée, né le 12 février 1952 à Laval (France), ayant son adresse privée au 3 Allée Cassard F-44000 Nantes (France).

Il résulte également de ce procès-verbal que la personne suivante a été nommée administrateur de la Société avec effet au 28 février 2008 pour terminer le mandat de Monsieur Vallée et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice social se terminant au 31 décembre 2008:

- Monsieur Victor Elvinger, né le 26 septembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), ayant son adresse au 31 Route d'Eich L-1461 Luxembourg (Luxembourg).

Il résulte également de ce procès-verbal que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société ont été reconduits avec effet au 7 mars 2008 jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice social se terminant au 31 décembre 2008:

- Norbert Becker, administrateur
- Marc Assa, administrateur
- Robert Dennewald, administrateur
- Gaston Reinesch, administrateur
- Victor Elvinger, administrateur
- Deloitte SA, commissaire aux comptes
- Lamesch Fernand, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhalf

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009031663/4170/37.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08175. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Whitehall French RE 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 109.601.

—
L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 19 février 2009, a décidé d'accepter la résignation de Paul Obey résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et la nomination de Michael Furth résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 février 2009, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN,

- Christophe CAHUZAC,
- Mark VENNEKENS, et
- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WHITEHALL FRENCH RE 1 S.à r.l.

Christophe Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2009030359/3521/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07501. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Sofy S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 90.515.

In the year two thousand and nine on the thirtieth day of January
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg

There appeared:

Lucien Holdings S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, represented by its duly appointed manager in function Maître Martine Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg. Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of the limited liability company Sofy S.à.r.l., having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (the "Company") incorporated by deed of the undersigned notary on 17th December, 2002 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 132 of 10th February, 2003 and as amended for the last time on 27 July 2007 published in the Mémorial number 2132 on 28 September 2007.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Shareholder decides to increase the issued corporate capital by one hundred thousand Euro (€ 100,000) in order to increase the actual capital from two hundred and forty thousand Euro (€ 240,000) to three hundred and forty thousand Euro (€ 340,000) by the creation and issue of two thousand (2,000) A Shares and two thousand (2,000) B Shares at a par value of twenty-five Euro (€ 25) each.

The four thousand (4,000) new shares are subscribed and fully paid up by contribution in cash by Lucien Holdings S.à.r.l. so that the amount of one hundred thousand Euro (€ 100,000) is at the free disposal of the Company from now on, evidence having been given to the undersigned notary.

Second resolution

Following the preceding capital increase, article 6 of the articles of incorporation will be amended accordingly so as to read:

" **Art. 6.** The share capital is set at three hundred and forty thousand Euro (€ 340,000), divided into six thousand eight hundred (6,800) A Shares (the "A Shares") and six thousand eight hundred (6,800) B Shares (the "B Shares") of a par value of twenty-five Euro (€ 25) each.

A Shares and B Shares shall together be referred to as the "Shares".

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed, together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'An deux mille neuf le trentième jour de janvier,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg

A comparu:

Lucien Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, représentée par un de ses gérants en fonction Maître Martine Elvinger, maître en droit, résidant à Luxembourg.

La personne présente, représentée tel qu'indiqué, a déclaré être le seul associé de la société à responsabilité limitée Sofy S.à.r.l., ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (la "Société"), constituée par acte du notaire instrumentant le 17 décembre 2002, publiée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 10 février 2003, numéro 132. Les statuts ont été modifiés par acte notarié en date du 27 juillet 2007 publié dans le Mémorial en date du 28 septembre 2007, numéro 2132.

La partie présente, représentée tel qu'indiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire décide d'augmenter le capital social émis par cent mille euros (€ 100.000) de façon à augmenter le capital actuel de deux cent quarante mille euros (€ 240.000) à trois cent quarante mille euros (€ 340.000) par la création et l'émission de deux mille (2.000) Parts Sociales A et deux mille (2.000) Parts Sociales B à une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune.

Les quatre mille (4,000) nouvelles parts sociales sont souscrits et entièrement libérées par une contribution en numéraire par Lucien Holdings S.à r.l de manière à ce que le montant de cent mille euros (€ 100.000) est à la libre disposition de la Société à partir de maintenant, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital précédente, l'article six des statuts sera modifié conformément de façon à lire:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent quarante mille euros (€ 340.000) représenté par six mille huit cent (6.800) Parts Sociales A (les "Parts Sociales A") et six mille huit cent (6.800) Parts Sociales B (les "Parts Sociales B") d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune.

Les Parts Sociales A et les Parts Sociales B seront ensemble désignées comme les "Parts Sociales".

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente qu'à la demande de la personne présente, cet acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même personne présente et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, à la suite de quoi le présent acte a été fait à Luxembourg le jour indiqué en début du document.

Le document ayant été lu à la personne présente, connue par le notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, la personne présente a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. ELVINGER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 4 février 2009. Relation: LAC/2009/4348. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009031589/211/79.

(090035254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Ital Developer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 144.960.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société régie par les lois d'Irlande "ROSEVARA LIMITED", établie et ayant son siège social à Athlone, 4, Custume Place, (République d'Irlande), inscrite au Registre de Commerce de la République d'Irlande "CRO" sous le numéro 196711.

2) La société régie par les lois d'Irlande "SANLUX INVESTMENTS LIMITED", établie et ayant son siège social à Athlone, 4, Custume Place, (République d'Irlande), inscrite au Registre de Commerce de la République d'Irlande "CRO" sous le numéro 196706.

Les deux sont ici représentées par Madame Fabienne DE BERNARDI, corporate executive, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées à Athlone, le 9 février 2009, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par la souscriptrice et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "ITAL DEVELOPER S.A. (la "Société").

Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société pourra aussi procéder à l'acquisition, à la gestion, au développement, à la vente et à la location de tout bien immobilier, meublé ou non, et en général, effectuer toutes opérations immobilières à l'exception de celles réservées exclusivement aux agents immobiliers.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille cinq cents euros (31.500,- EUR), représenté par trois mille cent cinquante (3.150) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou bien par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société,

sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 10 mai à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les trois mille cent cinquante (3.150) actions ont été souscrites comme suit:

1) La société "ROSEVARA LIMITED", prédésignée, mille deux cent soixante actions,	1.260
2) La société "SANLUX INVESTMENTS LIMITED", prédésignée, mille huit cent quatre-vingt-dix actions, . . .	1.890
Total: trois mille cent cinquante actions,	3.150

Toutes les actions ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille cinq cents euros (31.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Les personnes suivantes sont appelées aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Fernand HEIM, directeur financier, né à Luxembourg, le 3 octobre 1952, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, président du conseil d'administration;
 - Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, née à Arlon, (Belgique), le 28 septembre 1962, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades;
 - Monsieur Marc SCHMIT, chef comptable, né à Luxembourg, le 13 mai 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
3. Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, né le 6 janvier 1959 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes.
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.
5. Le siège de la Société est fixé à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille six cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DE BERNARDI; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 février 2009. Relation GRE/2009/792. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 3 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009031836/231/223.

(090035640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Vatoa Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 32.468.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding VATOA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 32468, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Differdange, en date du 20 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 175 du 29 mai 1990,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et modification de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger."

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger."

De ce fait la société a cessé d'exister sous le régime d'une société anonyme holding régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/53069. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009031590/211/70.

(090035267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Stefid S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 123.961.

L'an deux mille huit, le quatre septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "STEFID s. à R.L.", ayant son siège social à Luxembourg, 22, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 123961, constituée suivant acte reçu le 29 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 525 du 4 avril 2007.

L'assemblée est composée de l'associé unique, Monsieur Stéphane Weyders, expert-comptable, réviseur d'entreprises né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique), demeurant à 32A, rue Léandre Lacroix à L-1913 Luxembourg.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société qui sera désormais celui d'une société de participation financière en donnant à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles elles détient des participations tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 septembre 2008. Relation: LAC/2008/36712. Reçu douze euros (€ 12,-)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 SEP. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009031587/211/43.

(090035193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

T.I.R., S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 29, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.887.

Im Jahre zweitausendneun, am zweiten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Anja HOLTZ, mit Amtssitz in Wiltz sind erschienen:

Herr Jean VINCENT, Geschäftsführer, wohnhaft in B-4730 Raeren, Belven, 49, hier vertreten durch Frau Caroline VERGOTTE, nachbenannt; aufgrund einer Vollmacht, erstellt unter Privatschrift am 1. Februar 2009, ein Exemplar dieser Vollmacht verbleibt als Anhang an der vorliegenden Urkunde

1. Herr Henri RINNEN, Unternehmer, wohnhaft in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 29;

2. Frau Caroline VERGOTTE, Kauffrau, wohnhaft in B-4730 Raeren, Belven 49.

Die erschienenen Parteien bitten den Notar folgendes zu beurkunden:

- die Gesellschaft "T.I.R. S.à.r.l." (19842404 110) ist durch eine Urkunde aufgenommen am 14. August 1984 von dem Notar Urbain THOLL, mit damaligem Amtssitz in Clerf, gegründet worden;

- die Urkunde wurde im Gesetzblatt "Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" Seite 12189 des Jahres 1984 veröffentlicht;

- die Satzungen der Gesellschaft wurden mehrmals abgeändert und zuletzt aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch den Notar Anja HOLTZ, mit Amtssitz in Wiltz, am 18. Juni 2008, veröffentlicht im Gesetzblatt Mémorial C, Nummer 2364 vom 27. September 2008,

- die Gesellschaft ist im Handelsregister unter der Nummer B 94887 eingetragen;

- das Gesellschaftskapital beträgt vierundzwanzigtausendachthundert Euro (24.800.-€), eingeteilt in zweihundert (200) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertvierundzwanzig Euro (124.-€);

- die erschienenen Parteien sind alleinige Anteilseigner der Gesellschaft "T.I.R. S. à r. l.", mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 29, Gruuss-Strooss;

- die Gesellschaft besitzt weder Grundstücke noch Anteile an Grundstücken.

Die erschienenen Parteien nehmen dann an der ordnungsgemäß einberufenen Gesellschafterversammlung teil und bitten den Notar folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Anteilseigner beschließen das Gesellschaftskapital auf 125.000.-€ zu erhöhen durch Einzahlung der Summe von einhunderttausendzweihundert Euro (100.200.-€) und Ausgabe von 808 neuen Anteilen mit einem Nennwert von je einhundertvierundzwanzig Euro (124 €).

Zeichnung und Einzahlung

Die Zeichnung erfolgt mittels Einzahlung des Betrags von einhunderttausendzweihundert Euro (100.200.-) durch Überweisung auf das Geschäftskonto der Gesellschaft T.I.R. Sàrl, was der Notar gemäß Artikel 26 aus dem Gesetz über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 ausdrücklich bestätigt.

Die 808 neuen Anteile werden durch die Firma Translogistics SA (19982212 955), eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B106.869 mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 61 Gruuss-Strooss, hier vertreten durch Frau Caroline VERGOTTE auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 1. Februar 2009 durch den alleinigen Verwaltungsrat der Firma TRANSLOGISTICS Herrn Jean VINCENT vorbenannt. Ein Exemplar dieser Vollmacht verbleibt als Anhang an der vorliegenden Urkunde. Die ursprünglichen Anteilseigner stimmen dieser Zeichnung ausdrücklich zu.

Zweiter Beschluss

Die Anteilseigner beschließen den Artikel 6 der Statuten wie folgt anzupassen

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist auf einhundertfünfundzwanzigttausend Euro (125.000 €) festgesetzt, eingeteilt in eintausendacht (1.008) Anteile von je einhundertvierundzwanzig Euro (124 €), die vollständig eingezahlt sind.“

Dritter Beschluss

Die Anteilseigner beschließen Herrn Henri RINNEN, vorbenannt, zum zweiten technischen Geschäftsführer zu ernennen.

Das Mandat ist zeitlich nicht begrenzt.

Er verpflichtet die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift in allen Belangen.

Der hier anwesende Herr Henri RINNEN nimmt das Mandat ausdrücklich an.

Die Tagesordnung ist abgeschlossen und die Sitzung wird aufgehoben.

Kosten

Die Unkosten der vorstehenden Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden auf ungefähr 1000.-€ abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Wiltz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienene Partei, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat sie mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Vergotte, H. Rinnen, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 6 février 2009. WIL/2009/115. Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehren auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Wiltz, den 12. Februar 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009031835/2724/65.

(090035774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Europarking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 60.836.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire réunie de manière extraordinaire le 28 novembre 2008

Les actionnaires de la société anonyme EUROPARKING SA réunis en assemblée générale au siège social en date du 28 novembre 2008 ont décidé à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

1. Suite à la scission de la Fiduciaire FRH S.à r.l. (anciennement FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY S.à r.l.) en date du 24 juin 2008 et à la reprise de l'activité "expertise-comptable" par la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l. issue de la scission, l'assemblée générale de la société nomme avec effet au 24 juin 2008 la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l. ayant son siège social à L-8080 Bertrange, centre Helfent, 1, Rue Pletzer, immatriculée au R.C.S. sous le numéro B 139.890 en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société, et ce pour un nouveau mandat de 6 ans. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2014 appelée à statuer sur les comptes de 2013,

2. le mandat des administrateurs venant à échéance, l'Assemblée Générale décide de renommer:

- UHODA SA 2, rue des Prémontrés B-4000 Liège, représentée par M. Stephan Uhoda demeurant 3, rue Bonne Fortune B-4000 Liège

- CECOFORMA SA, 14 rue Léon Frédéricq B-4020 Liège, représentée par M. Julien Uhoda, demeurant 3, rue Bonne Fortune B-4000 Liège

- M. Herbert Grossmann, demeurant 75, rue des Romains à L-2443 Senningerberg

les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2013 appelée à statuer sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 28/11/2008.

Pour extrait conforme

Le bureau de l'assemblée

M. H Grossmann / Mme Laurence Dony / M. Stephan Uhoda

Le Président / La secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2009031444/9323/31.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05434. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Serra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.530.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 9 janvier 2009

1. M. Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant B.

2. Le nombre des gérants a été augmenté de 3 (trois) à 4 (quatre).

3. M. Cédric BRADFER, administrateur de société, né à Chambéry (France), le 2 août 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

4. Mme Fanny AUENALLAH, administrateur de société, née à Mers-el-Kebir (Algérie), le 16 décembre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Serra Holdings S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009030376/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06505. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Presidential A, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.938.

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing at Luxembourg.

There appeared the following:

The private liability company SHIHAN HOLDINGS Ltd. having its registered office at 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola British Virgin Islands (British Virgin Islands 208951 Register of companies), here represented by Mr Max MAYER, employee residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on February 6th, 2009.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of a Limited Liability Company established in Luxembourg, under the name of PRESIDENTIAL A, having its registered office in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins, incorporated following a deed of the undersigned notary on December 12th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 241 of February 23rd, 2007, registered at the Companies and Trade of Luxembourg section B.122.938

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to change the closing date of the accounting year from September 30th, to December 31st, and in consequence to amend article 10 and the 1st paragraph of article 11 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 10.** The Company's financial year start on January 1st, of each year and ends on December 31st, of the same year".

" **Art. 11. (1st paragraph).** Each year, on December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account."

Transitory provision

The financial year which started October 1st, 2007 shall finish on December 31st, 2008.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 800.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Foist die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundneun, am elften Februar.

Vor Maître Paul DECKER, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung SHIHAN HOLDINGS Ltd, mit Sitz in 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola British Virgin Islands (British Virgin Islands 208951 Register of companies)

hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Beamter, berufsansässig in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, gegeben am 6. Februar 2009.

Die obengenannte Vollmacht, unterzeichnet von der erschienenen Person und dem amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Die alleinige Gesellschafterin hat den Notar dazu aufgefordert, festzuhalten, dass sie die Alleingesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung in Luxemburg unter dem Namen PRESIDENTIAL A mit Sitz in L-1313 Luxemburg, 2a, rue des Capucins ist, welche durch notarielle Urkunde des unterzeichneten Notars vom 14. Dezember 2006 gegründet wurde, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 241 vom 23. Februar 2007

eingetragen im Gesellschafts- und Handelregister von Luxemburg Sektion B, Nummer 122.938

Die alleinige Anteilinhaberin ersucht den amtierenden Notar folgendes festzuhalten:

Einzigter Beschluss

Die alleinige Anteilinhaberin beschliesst das Abschlussdatum des Geschäftsjahres vom 30. September auf den 31. Dezember abzuändern und infolge Artikel 10 und der ersten Absatz von Artikel 11 der Satzung abzuändern wie folgt:

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember des selben Jahres.

Art. 11. (1. Absatz). Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, per 31. Dezember, wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt

Übergangsbestimmung

Das Geschäftsjahr war am 1. Oktober 2007 begann soll am 31. Dezember 2008 enden.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf 800,-EUR geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Englisch verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dies auf Anfrage des Komparenten. Im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

Aufgenommen wurde zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde des dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Komparenten hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 février 2009. Relation: LAC/2009/5546. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. März 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009031820/206/81.

(090036036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Lauralee, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxemburg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.887.

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing at Luxembourg.

There appeared the following:

The private liability company LAURALEE INTERNATIONAL LIMITED having its registered office at 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola British Virgin Islands (British Virgin Islands 1003449 Register of companies), here represented by Mr Max MAYER, employee residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 6th, 2009.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of a Limited Liability Company established in Luxembourg, under the name of LAURALEE, having its registered office in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins, incorporated following a deed of the undersigned notary on January 27th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 473 of March 4th, 2006, registered at the Companies and Trade of Luxembourg section B.113.887

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to change the closing date of the accounting year from June 30th, to December 31st, and in consequence to amend article 10 and the 1st paragraph of article 11 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 10.** The Company's financial year start on January 1st, of each year and ends on December 31st, of the same year".

" **Art. 11. (1st paragraph).** Each year, on December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account."

Transitory provision

The financial year which started July 1st, 2008 shall finish on December 31st, 2008.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 800.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Foist die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundneun, am elften Februar.

Vor Maitre Paul DECKER, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LAURALEE INTERNATIONAL LIMITED, mit Sitz in 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola British Virgin Islands (British Virgin Islands 1003449 Register of companies) hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Beamter, berufsansässig in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, gegeben am 6. Februar 2009.

Die obengenannte Vollmacht, unterzeichnet von der erschienenen Person und dem amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Die alleinige Gesellschafterin hat den Notar dazu aufgefordert, festzuhalten, dass sie die Alleingesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung in Luxemburg unter dem Namen PRESIDENTIAL REAL ESTATE DEVELOPMENT mit Sitz in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins ist, welche durch notarielle Urkunde des unterzeichneten Notars vom 27. Januar 2006 gegründet wurde, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 473 vom 4. März 2006

eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister von Luxemburg Sektion B, Nummer 113.887

Die alleinige Anteilinhaberin ersucht den amtierenden Notar folgendes festzuhalten:

Einzigter Beschluss

Die alleinige Anteilinhaberin beschliesst das Abschlussdatum des Geschäftsjahren vom 30. Juni auf den 31. Dezember abzuändern und infolge Artikel 10 und der ersten Absatz von Artikel 11 der Satzung abzuändern wie folgt:

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember des selben Jahres.

Art. 11. (1. Absatz). Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, per 31. Dezember, wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt

Übergangsbestimmung

Das Geschäftsjahr war am 1. Juli 2008 begann soll am 31. Dezember 2008 enden.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf 800,-EUR geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Englisch verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dies auf Anfrage des Komplementen. Im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

Aufgenommen wurde zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde des dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Komplementen hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 février 2009. Relation: LAC/2009/5545. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. März 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009031818/206/82.

(090036025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Immolino S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9391 Reisdorf, 21, route de Larochette.

R.C.S. Luxembourg B 144.936.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le seize février.

Par devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

A comparu:

Madame Hélène DIEDERICH, commerçante, demeurant à L-9391 Reisdorf, 21, route de Larochette,

Laquelle a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'activité de:

- agent immobilier;
- promoteur immobilier;
- administrateur de biens et syndic de copropriété;
- commerce

Elle peut faire toutes opérations qui, directement ou indirectement, en tout ou en partie, peuvent se rattacher à l'objet social ci-dessus désigné.

Elle pourra s'intéresser par voie d'apports, d'associations, de fusion, de prises de participations ou d'interventions financières, dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, et dont l'objet serait similaire, analogue ou connexe, ou de nature à favoriser celui de la société.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "IMMOLINO S.À.R.L".

Art. 5. Le siège social est établi à Reisdorf. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500 €) euros représenté par 100 parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq (125 €) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées par Madame Hélène DIEDERICH, prénommée.

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500 €) euros se trouve dès-à-présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérante Madame Hélène DIEDERICH, prénommée.

La société est valablement engagée par la signature de la gérante. Le siège social est établi à L-9391 Reisdorf, 21, route de Larochette.

29754

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ à mille (1.000 €) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Diederich, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 17 février 2009. Relation: DIE / 2009 /1734. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil spécial des sociétés et associations.

Diekirch, le 3 mars 2009.

Ferand UNSEN.

Référence de publication: 2009031500/234/87.

(090035047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Euowest Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.289.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031258/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00480. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Knauf Center Schmëtt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 6, route d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 98.485.

Extrait des résolutions du conseil d'administration en date du 23 janvier 2009

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la Société en date du 23 janvier 2009, que

1. M. François Valdivieso, né le 9 décembre 1965 à Uccle (Belgique), résidant à B-1410 Waterloo, avenue des Constellations, 5, a été nommé avec effet immédiat en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec les pouvoirs suivants:

"Outre l'organisation pratique et opérationnelle de la Société, Monsieur Valdivieso pourra engager du personnel, le licencier le cas échéant, conclure des contrats (de fourniture, location/leasing mobilier, de prestation de services et autres) pour la Société, établir des inventaires de biens et valeurs propres, signer la correspondance journalière ainsi que retirer au nom de la Société, de la poste, de la douane ou de toutes autres messageries les lettres, colis, paquets recommandés au non, de signer les pièces et décharges pour les activités concernant la Société, d'assurer le respect des procédures de sécurité, de déposer une plainte, de déclarer les sinistres (assurance), de transiger pour les différends pouvant opposer la Société à un client."

2. M. Claude Heynen, né le 26 mai 1963 à Arlon, résidant à B-6717 Schadeck (Commune de Attert), rue de l'institut Molitor, 63, a été nommé avec effet immédiat en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec les pouvoirs suivants:

"Outre l'organisation pratique et opérationnelle de la Société, Monsieur Heynen pourra engager du personnel, le licencier le cas échéant, conclure des contrats (de fourniture, location/leasing mobilier, de prestation de services et autres) pour la Société, établir des inventaires de biens et valeurs propres, signer la correspondance journalière ainsi que retirer au nom de la Société, de la poste, de la douane ou de toutes autres messageries les lettres, colis, paquets recommandés au non, de signer les pièces et décharges pour les activités concernant la Société, d'assurer le respect des procédures de sécurité, de déposer une plainte, de déclarer les sinistres (assurance), de transiger pour les différends pouvant opposer la Société à un client."

3. Dans le cadre de la gestion journalière, la Société est, endéans les limites de leur mandat, valablement engagée par la signature individuelle de M. Valdivieso ou de M. Heynen, par la signature conjointe de M. Heynen et un administrateur de la Société ou la signature conjointe de M. Valdivieso et d'un administrateur de la Société.

4. M. Michel Eekhout, a été nommé avec effet immédiat en tant que président du conseil d'administration de la Société.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2009.
Pour Knauf Center Schmëtt S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009031526/250/40.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06214. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Rubus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 362.800,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 117.513.

—
EXTRAIT

KKR European Fund II, Limited Partnership, un associé de la société, ayant son siège social au 603, 7th Avenue S.W.,
CDN - T2P 2T5 Calgary, Alberta a cédé

1 part sociale à KKR Portfolio NomineeCo1 LLC
(Numéro d'immatriculation: 065442577)

1 part sociale à KKR Portfolio NomineeCo2 LLC
(Numéro d'immatriculation: 06544487)

1 part sociale à KKR Portfolio NomineeCo3 LLC
(Numéro d'immatriculation:06544346)

1 part sociale à KKR Portfolio NomineeCo4 LLC
(Numéro d'immatriculation:06544525)

1 part sociale à KKR Portfolio NomineeCo5 LLC
(Numéro d'immatriculation: 06714798)

1 part sociale à KKR Portfolio NomineeCo6 LLC
(Numéro d'immatriculation: 06714950)

Chaque entité est une private limited liability company constituée selon le droit d'Angleterre et du pays de Galles,
ayant son siège social au 7, Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume Uni, de sorte que les 14.512 parts sociales
de la Société sont désormais détenues comme suit:

1.564 parts sociales par KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership

477 parts sociales par KKR Partners (International), Limited Partnership

8.859 parts sociales par KKR European Fund II, Limited Partnership

988 parts sociales par The Northwestern Mutual Life Insurance Company

587 parts sociales par TCW/Crescent Mezzanine Partners IV (Cayman), Ltd.

401 parts sociales par TCW/Crescent Mezzanine Partners IVB (Cayman), Ltd.

554 parts sociales par BIS Senior MPP Trust

135 parts sociales par BIS Management Trust

66 parts sociales par BIS Senior MPP Trust (N°2)

56 parts sociales par BIS Senior MPP Trust (N°3)

5 parts sociales par RBC cees Trustee Limited

39 parts sociales par M. A. Maurice Myers

2 parts sociales par M. Robert Lewin

773 parts sociales par KFN Co-Invest Holdings, L.P.

1 part sociale par KKR Portfolio NomineeCo1

1 part sociale par KKR Portfolio NomineeCo2

1 part sociale par KKR Portfolio NomineeCo3

1 part sociale par KKR Portfolio NomineeCo4

1 part sociale par KKR Portfolio NomineeCo5

1 part sociale par KKR Portfolio NomineeCo6

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rubus International S.à r.l.

Dr. Wolfgang Zettel

Gérant

Référence de publication: 2009031529/7441/52.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04485. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Orient International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8047 Strassen, 56, rue de la Victoire.

R.C.S. Luxembourg B 144.958.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le onze février.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Abdellatif HAJJI, dirigeant d'entreprise, demeurant à NL- 8321 AB URK, 55 Nink.

2.- Monsieur El-Hassan HAJJI, dirigeant d'entreprise, demeurant à NL-8321 URK, 29 Middelbuurt.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme de participation financière, qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêté comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ORIENT INTERNATIONAL GROUP S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toutes autres manières, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toutes autres manières, de valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La société a également pour objet toutes opérations ou transactions financières, notamment d'investissement ou à caractère commercial, ainsi que toutes prestations de services et commerce de tous produits manufacturés et de services, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente-et-un mille Euro) représenté par 100 (cent) actions, chacune d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- €).

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pour être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieux et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par les signatures conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1^{er} vendredi du mois mars à 18.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 22. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 24. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se réunira en deux mille dix.

Par exception à l'article 9 et 13 des statuts le premier président ainsi que le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société

Souscription

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Abdellatif HAJJI, prèdit	50 actions
2.- Monsieur El-Hassan HAJJI, prèdit	50 actions
TOTAL: CENT ACTIONS	100 actions

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la disposition libre de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille deux cents euros (1.200,- EUR)

Assemblée générale extraordinaire

La société comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, la société comparante a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont été appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Abdellatif HAJJI, prèdit..

- Monsieur El-Hassan HAJJI, prèdit.

- Monsieur Samir FRAIHI, ouvrier, demeurant à B - 1080 BRUXELLES, 51 Rue Mommers.

Le mandat des administrateurs viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015.

3) L'assemblée décide de nommer comme administrateur-délégué et président du conseil d'administration: Monsieur Abdellatif HAJJI, prèdit.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2015.

4) A été appelé à la fonction de commissaire:

Monsieur Alain VERECKEN, comptable, demeurant à B-4100 Seraing, 25 rue des Bluets.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

5) Le siège social est fixé à L-8047 Strassen, 56 rue de la Victoire. DONT ACTE

Fait est passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec nous notaire le présent acte avec le notaire.

Signé: Abdellatif HAJJI; El-Hassan HAJJI; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 février 2009. Relation: EAC/ 2009/1689. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 février 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009031358/203/217.

(090035355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Fiberparts S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 67.002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031256/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00490. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

PIR - Projets Industriels de Roumanie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 70.686.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031257/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00476. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Classic Charter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.589.

EXTRAIT

Dans un courrier envoyé au Conseil d'Administration, M. Arnaud Bezzina a informé les administrateurs de sa décision de démissionner de ses fonctions de Commissaire aux Comptes avec effet au 31 juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLASSIC CHARTER SA

Signature

Référence de publication: 2009031661/8214/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08669. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.